

# Les ralentisseurs, un véritable danger pour les usagers de la route

Page 2

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5199 - Ven. 16 - Sam. 17 octobre 2020 - Prix : 10 DA

221 nouveaux cas et 5 morts en 24 heures

### Virus : les contaminations dépassent à nouveau les 200

Page 2

Débats autour de l'amendement de la Constitution

## L'Arav édicte une série de recommandations aux médias audiovisuels

Page 3

### La question si plausible que se pose peut-être la justice française

Par Mohamed Habili

**L**a courbe de circulation du virus est à la hausse dans une bonne partie du monde, et particulièrement dans notre région, où le nombre des nouvelles contaminations a littéralement explosé au cours du mois d'octobre. Il atteint de l'autre côté de la mer plus de 10 000, quelquefois le double, exceptionnellement le triple, ainsi que ce fut le cas dernièrement en France. La hausse s'est affirmée également de ce côté-ci de la Méditerranée, notamment au Maroc, où les 3 000 cas par jour sont dépassés, mais également en Tunisie, qui ces derniers temps rapporte plus de 2 000 cas. En Algérie, la situation à cet égard est différente, même si le virus est en train de regagner peu à peu le terrain perdu dans la phase précédente. Le nombre des nouvelles contaminations n'en reste pas moins inférieur à 200, à s'en tenir du moins à la situation de jeudi dernier. Il est possible, il semble probable même que la hausse se poursuive encore pendant un certain temps. Le nombre des décès lui en revanche a fait preuve d'une assez grande stabilité, ayant oscillé autour de 10 depuis le début de l'épidémie, passant au-dessus de cette barre dans les moments de circulation accrue du virus, et sous elle à l'heure de la décrue.

Suite en page 3

### Algérie-France

# Le Drian à Alger : «Nos deux pays ont besoin l'un de l'autre»



PH/D. R.

La visite en Algérie de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères français, était l'occasion de mettre bien des dossiers sur la table. Coopération, histoire, économie, crises sécuritaire et sanitaire étaient, entre autres, les sujets abordés. Page 2

Covid-19

## Les mesures financières exceptionnelles prorogées jusqu'à fin 2020

Page 3

Manifestations du 17 octobre 1961 à Paris

## Le Mouvement de la Paix exige reconnaissance et condamnation d'un crime d'Etat

Page 4

Algérie-France

# Le Drian à Alger : «Nos deux pays ont besoin l'un de l'autre»

■ La visite en Algérie de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères français, était l'occasion de mettre bien des dossiers sur la table. Coopération, histoire, économie, crises sécuritaire et sanitaire étaient, entre autres, les sujets abordés.

Par Aomar Fekrache

Le Drian, qui était à sa troisième visite cette année en Algérie, a été reçu, avant-hier, par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. L'entretien a été l'occasion de passer en revue les voies et moyens de renforcer les relations de coopération bilatérale et de fixer l'agenda des différents mécanismes de coopération, en particulier le Comité intergouvernemental de haut niveau algéro-français (CIHN), dont la réunion est prévue avant la fin de l'année, a indiqué un communiqué de la Présidence de la République. Il a été aussi une opportunité pour poursuivre la concertation entre les deux pays sur les différentes questions régionales et internationales d'intérêt commun. Jean-Yves Le Drian a indiqué, au terme de l'audience que lui a accordée le président de la République, que sa visite marque «la solidité des liens d'amitié» entre l'Algérie et la France, soulignant que «les deux pays ont besoin l'un de l'autre». «Pour la France, l'Algérie est un partenaire de premier plan en raison des liens humains multiples qui nous unissent par delà la Méditerranée», a-t-il dit, ajoutant que «notre relation est riche et multiple, notamment en matière d'échanges humains, éducatifs, scientifiques, la coopération économique et les enjeux sécuritaires ainsi que les questions régionales». Le chef de la diplomatie française s'est dit «heureux» de constater que la relation

bilatérale connaît «un nouvel élan». Il a ainsi fait observer que le Président Macron avait engagé, dès 2017, «une démarche de lucidité sur l'Histoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie», soulignant qu'il l'a montré «par des actes forts, comme la remise récente à l'Algérie des restes mortuaires des combattants algériens conservés au Musée de l'Homme». Concernant le réexamen sur la révision de la Constitution, prévu le 1<sup>er</sup> novembre prochain, Le Drian dira que «la France souhaite succès et prospérité à ce pays ami dans le plein respect de sa souveraineté». «L'Algérie est à la veille d'une étape importante qui va amener le peuple algérien à se prononcer le 1<sup>er</sup> novembre sur le projet de révision de la Constitution», a-t-il ajouté, relevant que le Président Tebboune a affiché «ses intentions de réformes des institutions pour renforcer la gouvernance, l'équilibre des pouvoirs et les libertés». Concernant l'aspect économique, Le Drian a indiqué que «les entreprises françaises implantées en Algérie sont nombreuses et contribuent au dynamisme de l'économie et à la création d'emplois», saluant aussi les réformes initiées par le Président Tebboune afin de «diversifier l'économie algérienne, d'assouplir les procédures et d'accompagner les entreprises innovantes». «Nous saluons cette volonté et notre dialogue reste important afin que les entreprises françaises trouvent toute leur place dans le cadre de ces réformes et continuent de contri-



buer à la prospérité de l'Algérie». Au sujet des crises régionales, le ministre français affirme que «l'Algérie est un partenaire incontournable pour la France», la qualifiant de «puissance d'équilibre qui privilégie le règlement politique des conflits dans un cadre multilatéral». Concernant la crise libyenne, il indiquera que «la France considère, comme l'Algérie, qu'il n'y a pas de solution militaire et soutient le dialogue politique entre toutes les parties libyennes sous l'égide des Nations unies». «Le rôle des pays voisins, en particulier l'Algérie, est essentiel car ils sont les premiers concernés par les risques que fait poser cette crise et peuvent jouer un rôle stabilisateur auprès des acteurs libyens, à l'inverse des ingérences des puissances extérieures», a-t-il précisé. Pour le Mali, Le Drian indiquera que «la France a salué, comme l'Algérie, la mise en place

d'une transition, laquelle doit conduire vers des élections ouvertes, libres et transparentes et au rétablissement de l'ordre constitutionnel». «Nous appelons, comme l'Algérie, à l'application de l'Accord de paix d'Alger», a-t-il soutenu, réaffirmant que «l'Algérie a une voix qui compte en Afrique et en Méditerranée». Il a, par ailleurs, indiqué avoir évoqué avec le Président Tebboune

«les propositions du Président Macron pour faire face au séparatisme sur le territoire français» ainsi que la pandémie de Covid-19 qu'il a qualifiée de «dure épreuve» pour les deux pays. Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française a été également reçu par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad.

A. F.

## 221 nouveaux cas et 5 morts en 24 heures Virus : les contaminations dépassent à nouveau les 200

L'ALGÉRIE a enregistré 5 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, quatre cas de moins qu'hier (9), portant à 1 841 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar. Le nombre de contaminations a connu une nouvelle hausse, avec 221 cas, soit 28 cas de plus par rapport à hier (193), pour atteindre au total 53 988 cas confirmés.

R. N.

Nécessaire respect des normes

## Les ralentisseurs, un véritable danger pour les usagers de la route

En Algérie, l'état des routes est déplorable. Les crevasses, les trous et autres obstacles obstruent la circulation routière. Dans certains cas, la route incarne, à elle seule, un véritable danger pour les conducteurs. Outre ces plaies béantes, en guise de ralentisseurs, les dos-d'âne hors normes et non signalés causent des dommages quotidiens, surtout la nuit, étant indécélérables jusqu'au dernier moment. Leur présence n'étant annoncée par aucune signalétique, ils sont parfois à l'origine d'accidents et causent souvent de sérieux dommages aux véhicules. A cet effet, le ministre des Travaux publics, Farouk Chiali, a donné jeudi des instructions recommandant «l'impératif respect des normes exigées lors de la réalisation des ralentisseurs». Le premier responsable du secteur a indiqué que «la réalisation de ralentisseurs est soumise à des normes

et critères définis par la loi», estimant qu'«un ralentisseur ne doit pas constituer un obstacle mais un moyen pour réduire la vitesse». Considérant que «le non-respect de ces normes de réalisation favorise l'augmentation du nombre d'accidents de la circulation et hâte la dégradation du réseau routier», M. Chiali a relevé que son département est invité à rattraper le déficit en plaques de signalisation verticales et horizontales qui «contribuent à la sécurité des routes et permettent aux automobilistes de conduire avec aisance». Le ministre a suivi, à l'occasion, un exposé sur ce projet qui mobilise 406 millions DA et est appelé à améliorer le trafic sur cet axe. Lors de l'inauguration du tronçon routier reliant Ettabicha à Laaraïr, considérées zones d'ombre de la commune de Khtouti Sid El Djir, le ministre a affirmé que ces zones revêtent «une grande

importance» dans la stratégie du gouvernement, assurant que «25 projets de travaux publics ont été inscrits pour ces zones dans la wilaya de M'sila en vue de les désenclaver et d'en favoriser le développement». Le ministre a, en outre, relevé que l'inscription des projets de son département, à l'exemple de celui de dédoublement de la RN-45 entre M'sila et Bordj Bou-Arréridj, est effectuée en coordination par le chef de l'exécutif local dont les services sont «plus aptes à identifier les priorités». Le ministre a indiqué qu'«il sera à l'avenir tenu compte des entreprises qui exécutent les projets qui leur sont confiés dans les délais et les normes voulues» et a appelé à lancer les études relatives à certains projets prévus pour les zones d'ombre du Hodna. Par ailleurs, Farouk Chiali a insisté à M'sila sur la nécessité de maintenir le rythme actuel des travaux

de réalisation du dédoublement de la RN 60 entre le chef-lieu de wilaya et Hammam Dalaa. Après avoir écouté un exposé sur les réalisations de son secteur au niveau local, dont le projet de dédoublement de la RN 60, le ministre qui effectue une visite de travail et d'inspection dans cette wilaya a précisé que son département considère que ce projet, relancé récemment suite à un arrêt de plusieurs mois dû à la conjoncture sanitaire exceptionnelle marquée par la propagation du Covid-19, est «important», car il relie cette wilaya à l'autoroute Est-Ouest comme il permet la liaison entre la capitale du Hodna et plusieurs autres wilayas du pays. Il a également insisté sur «la nécessité de relancer l'étude de la route menant vers Hammam Dalaa à partir de l'évitement en cours de réalisation», avant d'appeler les entrepreneurs à respecter les délais

de réalisation. Le ministre a affirmé que son département «donne la priorité aux entreprises nationales pour la réalisation des projets dans le secteur des travaux publics, dans le but de les accompagner et les préparer à être compétitives pour décrocher des marchés à l'étranger», ajoutant que «compte tenu des compétences que possèdent les sociétés nationales, il n'est pas raisonnable qu'elles restent absentes à l'extérieur du pays». S'agissant des programmes d'entretien du réseau routier de la wilaya, M. Chiali a indiqué que «les projets, qui ne sont pas encore réalisés sur 5 000 km de routes nationales, une fois concrétisés permettront de réduire l'état de détérioration de ces routes».

Meriem Benchaouia

Débats autour de l'amendement de la Constitution

# L'Arav édicte une série de recommandations aux médias audiovisuels

■ En vue d'assurer une couverture «indépendante, équilibrée et enregistrée» du processus référendaire sur l'amendement de la Constitution, l'Arav a édicté une série de recommandations et de principes dont l'objectif est de «réguler le rôle des médias audiovisuels dans l'accompagnement et l'encadrement du débat relatif à l'enrichissement de la mouture de l'avant-projet».

Par Louiza Ait Ramdane

Comme indiqué dans un communiqué rendu public avant-hier, l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav) précise que même si une amélioration notable a été enregistrée en matière de traitement de ce sujet, il n'en demeure pas moins que certaines observations ont amené l'Arav à édicter des recommandations pour en assurer un meilleur traitement. Parmi ces recommandations, la nécessité d'élaborer un plan de couverture médiatique avec la participation de toutes les parties concernées par cette échéance, tout en définissant les responsabilités pour assurer le succès de la mise en œuvre du plan en question.

Il est également question d'illustrer les articles amendés de la Constitution sur le terrain et de les simplifier à travers des reportages et des sujets innovants qui touchent au quotidien des citoyens, avec la nécessité de fixer les normes fondamentales de la profession en termes de précision, d'objectivité, d'équité et d'équité, pour ne pas tomber dans le piège des préjugés.

L'Autorité appelle également à tenir compte des compétences et du professionnalisme des animateurs des émissions et programmes liés au référendum. Ces derniers sont tenus de bien s'informer du contenu du document de la révision constitutionnelle soumis à référendum et d'assurer l'équilibre régional et local lors des couvertures en tenant compte de la mentalité de la société algérienne, afin de réaliser un débat national élargi consacrant le principe du droit à l'information dans le cadre du respect des valeurs sociales, loin de toute atteinte aux constantes et à communiqué. «Toutes déclarations ou propos discriminatoires, violents ou subversifs sont à bannir, que ce soit d'ordre ethnique, linguistique, génétique ou



en relation au genre. L'Institution de l'Armée nationale populaire (ANP), digne héritière de l'Armée de libération nationale (ALN) est un symbole de l'unité nationale et ne doit, en aucun cas, faire l'objet de surenchères politiques lors des débats, notamment en ce type d'échéances», avertit la même source.

L'Arav a insisté sur le fait de poursuivre la sensibilisation à la prévention contre la pandémie de Covid-19 et faire la promotion du protocole sanitaire adopté par l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) via tous les supports médiatiques audiovisuels possibles, tout en tenant compte de la catégorie des personnes aux besoins spécifiques à associer aux différents programmes et émissions relatives au référendum. Il s'agira également de consentir des efforts supplémentaires afin d'impliquer la communauté algérienne à l'étranger au processus référen-

daire en tenant compte de la situation imposée par la conjoncture sanitaire exceptionnelle.

«Il est interdit de publier tout résultat de sondages en relation directe ou indirecte avec le référendum, menés par des parties inconnues, tout comme il convient d'accorder de l'importance aux profils des animateurs d'émissions et de programmes dédiés au référendum, lesquels doivent se présenter en tenue vestimentaire sobre en vue de conférer un caractère sérieux à cette échéance». Ces animateurs sont appelés à éviter la superficialité, la familiarité et la désinvolture et à présenter leurs invités selon leurs qualités et titres réels en s'abstenant de leur attribuer indûment des qualités et titres qu'ils n'ont pas (expert, spécialiste etc.).

La même source souligne l'impératif d'informer l'équipe de presse et technique de ces recommandations durant les

réunions et de les publier dans l'ensemble des services avec obligation de les respecter. Par souci d'assurer une couverture indépendante et équilibrée de l'opération du référendum sur la révision constitutionnelle avec l'accompagnement des médias audiovisuels, l'Arav a tenu des rencontres de coordination avec l'Anie et organisé une journée pédagogique animée par le Comité d'experts chargé de la révision constitutionnelle, portant sur la manière de traiter ce rendez-vous sur le plan médiatique, en présence des responsables de ces chaînes ainsi que de leurs rédacteurs en chef et de leurs journalistes chargés d'animer les émissions et programmes ayant trait au référendum.

Pour rappel, l'Arav avait formulé des recommandations à ce sujet dès la présentation du projet de la révision constitutionnelle.

L. A. R.

## Covid-19

### Les mesures financières exceptionnelles prorogées jusqu'à fin 2020

Les mesures exceptionnelles d'allègement de certaines dispositions prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers arrêtées par la Banque d'Algérie (BA) le 6 avril dernier ont été reconduites jusqu'au 31 décembre 2020, a indiqué la BA dans un communiqué. «A l'effet d'alléger l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le secteur économique national et de garantir les conditions

indispensables à la poursuite de l'activité économique, les mesures exceptionnelles d'allègement de certaines dispositions prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers arrêtées par la Banque d'Algérie le 6 avril 2020, dans le cadre de l'instruction 05-2020, ont été reconduites jusqu'au 31 décembre 2020», a précisé l'Institution dans un communiqué publié sur son site web. Il

s'agit de réduire le seuil minimum du coefficient de liquidité et de dispenser les banques et les établissements financiers de l'obligation de constitution du coussin de sécurité. Il est également question de reporter le paiement des tranches de crédits, arrivant à échéance, ou procéder au rééchelonnement des créances de la clientèle impactée par la conjoncture induite par le Covid-19 et assurer la poursui-

te des financements en faveur des bénéficiaires des mesures de report ou de rééchelonnement des créances. La Banque d'Algérie, a d'autre part, assuré qu'elle «continuera à suivre l'évolution de la situation sanitaire et son impact sur les entreprises nationales et prendra, le cas échéant, les décisions adéquates pour assurer le bon fonctionnement de l'économie nationale».

Lynda N.

## LA QUESTION DU JOUR

### La question si plausible que se pose peut-être la justice française

Suite de la page une

Dans notre région, c'est en France que la situation s'est le plus nettement dégradée, toutefois sans que le nombre des décès par jour se soit seulement rapproché de son niveau d'avant l'été. Au plus fort de l'épidémie, la France, où le couvre-feu vient d'être décrété dans plusieurs métropoles, enregistrait, sauf cas assez rares, moins de 3 000 nouveaux cas, et quelques centaines de décès, à chaque fois à bonne distance du millier. Aujourd'hui, avec plus de 30 000 cas par jour, elle déplore un nombre de décès nettement inférieur à 100. Si le taux de mortalité était resté le même qu'au printemps, c'est par 10 qu'il faudrait multiplier ce nombre. La France déplorerait au jour d'aujourd'hui autour d'un millier de morts par jour. Fort heureusement, il n'en est pas ainsi. Lorsque la question est posée aux autorités sanitaires, leur réponse est immanquablement que l'on connaît mieux le Covid-19, et qu'en conséquence on sait mieux le traiter. C'est justement là que le bât blesse. Ces mêmes autorités et experts qui disaient au printemps qu'il n'y avait ni vaccin ni traitement, tiennent aujourd'hui un autre discours pour rendre compte du fait que le nombre des décès ne se soit pas accru au même rythme que celui des contaminations. Six de ces responsables, dont l'ex-Premier ministre, Edouard Philippe, ont fait l'objet de perquisitions, à leur domicile comme à leur lieu de travail, il y a trois jours, à l'étonnement général. La nouvelle a été particulièrement mal reçue dans et par les médias, qui y voient, ou affectent d'y voir, une intolérable judiciarisation de la vie politique française. Il ne revient pas aux juges, dit-on d'une seule voix, de sanctionner des politiques pour leur mauvaise gestion, mais à l'opinion publique, qui à la première occasion venue, ne leur renouvellera pas sa confiance. Vraisemblablement, ce n'est pas la prise de pouvoir que veulent les juges, mais trouver réponse à une question que tout le monde se pose à part soi dans ce pays. C'est la suivante : pourquoi a-t-on commencé par faire le choix de ne pas traiter la maladie, alors qu'elle était traitée ailleurs dans le monde, et même dans une partie de la France, et d'abord à Marseille ? Pour faire tout le contraire quand l'épidémie a repris du poil de la bête passé l'été, avec le succès que l'on sait. Grâce au traitement administré ces dernières semaines, le nombre des décès n'a pas suivi celui des contaminations. Il ne serait pas étonnant que ce soit la réponse à cette question que veulent les juges français. S'il y avait un ou des traitements, pourquoi n'y avait-on pas recouru ?

M. H.

Manifestations du 17 octobre 1961 à Paris

# Le Mouvement de la Paix exige reconnaissance et condamnation d'un crime d'Etat

■ Le Mouvement français de la Paix a exigé, à la veille de la commémoration des manifestations d'Algériens à Paris, réprimés dans le sang le 17 octobre 1961, une reconnaissance officielle et une condamnation de ce qu'il a qualifié de crime d'Etat.

Par Tinehinane B.

«**A**vec de nombreuses organisations, Le Mouvement de la Paix demande que le président de la République au nom de la France, confirme, par un geste symbolique, la reconnaissance et la condamnation du crime d'Etat qui fut commis le 17 octobre 1961», a-t-il lancé dans un communiqué

Membre fondateur de l'UGTA  
**Le moudjahid Hannachi Mayouf n'est plus**

**LE MOUDJAHID** Hannachi Mayouf dit «Abdellah», membre fondateur de l'Union générale de travailleurs algériens (UGTA) s'est éteint à Paris à l'âge de 95 ans des suites d'une longue maladie, a-t-on appris, jeudi, auprès de ses proches. Né en 1925 à N'gaous (Batna), le défunt Hannachi Mayouf, ancien dockeur au port d'Alger, était connu pour son engagement dans le combat syndicaliste et national. Il a été emprisonné pendant quatre ans et torturé durant 6 mois lors de la guerre de Libération nationale. Hannachi Mayouf a partagé la même cellule avec le martyr Aissat Idir. Le défunt a été inhumé hier vendredi au cimetière de Sidi Yahia, à Alger.

R. N.

Tribunal de Rouiba  
**Appel à témoins pour retrouver les victimes d'escroqueries commises par Ansel Zohir**

**LE JUGE** d'instruction de la cinquième chambre près le Tribunal de Rouiba a lancé jeudi un appel à témoins pour retrouver les victimes d'escroqueries commises par le suspect Ansel Zohir, dit Karim, ou de personnes ayant traité avec lui, pour déposer plainte, a indiqué un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale. «Après examen de l'affaire du prévenu Ansel Zohir dit Karim, poursuivi pour immixtion, sans qualité, dans des fonctions publiques civiles ou militaires et usurpation de fonction, l'autorité judiciaire a procédé à la qualification des faits reprochés d'escroqueries», a précisé le communiqué.

K. L.



Ph.D. R.

rendu public jeudi. Dans son appel «17 octobre 1961 : 59 ans après, exigeons la vérité et la justice», le même mouvement rappelle que ce jour, des milliers d'Algériens et d'Algériennes qui manifestaient à Paris pour défendre leur droit à l'égalité, pour leur droit à l'indépendance et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes furent arrêtés, emprisonnés, torturés et des centaines perdirent la vie, victimes d'une violence et d'une brutalité extrêmes des forces de police. Il appelle à se joindre à toutes les actions organisées en France pour exiger la vérité et la justice sur ce crime d'Etat et en particulier au rassemblement traditionnel qui aura lieu à Paris le samedi 17 Octobre 2020 à 18h au Pont Saint Michel sur la base d'un appel commun avec d'autres organisations militant pour la même cause.

**Témoignages : la France voulait affaiblir la Révolution algérienne**

La répression policière lors des tragiques manifestations du 17 octobre 1961 à Paris avait montré le visage de la France qui voulait «liquider» la Fédération de France du Front de libération nationale (FLN) en vue d'affaiblir la glorieuse Révolution algérienne, ont soutenu, jeudi à Alger, d'anciens moudjahidine de cette Fédération. Pour Amar Lounis, ancien responsable au sein de la Fédération de France du FLN, qui intervenait lors d'une journée de commémoration de ces événements organisée par le Direction des moudjahidine de la wilaya d'Alger, en collaboration avec les

Scouts musulmans, les événements du 17 octobre 1961 représentent une «date historique et une véritable démonstration» illustrant la qualité d'organisation de la Fédération de France du FLN. Il a expliqué, néanmoins, que la répression qui s'en est suivie, suite à une manifestation pacifique organisée par la direction de la Fédération contre le couvre-feu imposé par Maurice Papon contre l'émigration, avait pour toile de fond la «liquidation précipitée de cette fédération pour étouffer la Révolution». Pour M. Lounis, les conséquences de ces événements étaient «immenses» sur l'opinion publique française et internationale sur les capacités d'organisation de la Fédération, soulignant que ces événements avaient contraint l'ennemi à se mettre à la table des négociations avec ceux qui se battent pour l'indépendance du pays, à savoir le FLN. M. Lounis a indiqué que la jeunesse devrait s'enorgueillir de la génération qui a conduit le pays à l'indépendance, car elle s'était élevée comme un seul homme pour vaincre la 4<sup>e</sup> puissance militaire mondiale de l'époque. Pour sa part, Ouled Hamou Brahim, également ancien membre de la Fédération de France du FLN et ancien condamné à mort, ces événements représentaient une date historique, qui avait permis au Gouvernement provisoire de la république algérienne (GPRA), notamment de mener des négociations, en position de force. Il a ajouté que l'objectif du colonisateur français était de détruire la Fédération de France car, a-t-il ajouté, en plus d'être le pourvoyeur de fond des maquis, la Fédération avait porté le fer sur le

sol français. «Le FLN avait montré ainsi qu'il pouvait frapper où il veut», a-t-il dit. Les crimes perpétrés par la police française contre des manifestants algériens pacifiques le 17 octobre 1961 à Paris demeurent, à ce jour, l'un des plus grands massacres des civils commis en Europe au 20<sup>e</sup> siècle, selon des universitaires, des chercheurs et des historiens. Ces manifestations pacifiques étaient également organisées à l'appel lancé par la Fédération de France du FLN pour une grande mobilisation pacifique, suite à plusieurs cas de violence policière et de tueries contre la communauté algérienne. Mais dans la soirée de cette sinistre journée, les rues de Paris étaient jonchées de corps d'innocents Algériens dont un grand nombre furent jetés vivants dans les eaux glaciales de la Seine, alors que d'autres ont été exécutés sommairement par balle, battus à mort ou pendus aux arbres des bois de Vincennes, en exécution des ordres de Maurice Papon qui, lui-même, appliquait les instructions dictées par les plus hautes autorités de la France de l'époque.

**Mahraz Lamari : les massacres du 17 octobre 1961, des «crimes d'Etat»**

Les massacres du 17 octobre 1961, perpétrés par la police française sur les militants algériens établis en France, réclamant l'indépendance de l'Algérie, sont des «crimes d'Etat», indique Mahraz Lamari, militant des droits de l'Homme, appelant l'Etat français à les «assumer et reconnaître». Tout en

relevant, dans une libre tribune, le «combat valeureux» de la communauté algérienne résidant en France durant la guerre de Libération nationale, l'ancien président du Comité national algérien de Solidarité avec le peuple sahraoui qualifie la répression policière française sur les manifestants pacifiques de «crimes d'Etat» dont la commémoration est un «devoir impérieux de souvenir et de méditation». De même que les événements de cette date, décrétée Journée nationale de l'émigration, ont démontré «le lien ombilical entre notre communauté et la lutte du peuple algérien depuis le déclenchement de la Révolution de Novembre 1954». «Nul ne peut occulter cette partie de l'histoire, l'Etat français ainsi que l'ensemble des institutions de la République française doivent assumer et reconnaître les crimes de guerre que la France a commis à l'encontre du peuple algérien, y compris les martyrs de la communauté algérienne établie en France», ajoute M. Lamari, avant de s'incliner «devant le courage, la loyauté indéfectible et le sacrifice ultime des chouhada issus de notre communauté». Il a salué le combat de «tous les valeureux moudjahidine de Novembre 1954 et des patriotes de la Fédération FLN (Front de libération nationale) de France qui étaient en parfaite symbiose avec la dimension populaire nationale, en rejoignant les rangs du mouvement national de libération et prenant aussi date avec l'Histoire pour la grande réhabilitation nationale et l'indépendance totale de l'Algérie».

T. B.

## Micro-entreprises

# Nouvelles facilitations pour un meilleur accompagnement

■ Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des Micro-entreprises, Nassim Diafat, a mis en avant, jeudi à Alger, la détermination de son secteur à accompagner les entreprises productives et à les aider à mettre leurs produits en conformité pour permettre leur commercialisation localement et à l'étranger.

Par Lylia K.

Lors d'une rencontre de concertation avec un échantillon de micro-entreprises productives, M. Diafat a affirmé que cet accompagnement, avec d'autres secteurs, profitera aux entreprises ayant bénéficié de crédits et celles qui se sont autofinancées. L'accompagnement sera mis en place également pour les entreprises qui ne sont pas encore en phase de production afin de les

aider dans le financement et la mise en conformité de leurs produits, a-t-il précisé. Le ministre délégué a évoqué, en outre, le programme «Safir», élaboré en concertation avec des exportateurs au profit des entreprises algériennes, et dont l'objectif est l'éradication de la bureaucratie à laquelle sont confrontées les micro-entreprises et l'entreprise productive dans la phase vente, les contraignant à commercialiser leurs produits de manière non conforme. A ce propos, M. Diafat a indiqué que cette rencontre vise à mettre en place une chaîne de valeurs permettant la communication entre les micro-entreprises algériennes productives, la promotion de leurs produits et la couverture des besoins du marché dans plusieurs produits. Le ministère délégué s'attelle à la création de commissions et groupes de travail dans toutes les filières afin de faciliter à chaque entreprise le contact avec les entreprises similaires ou complémentaires en termes de type d'activité, ce qui permet l'examen des cadres organisationnels et juridiques et les problématiques en vue de leur traitement. Dans le même sillage, il sera procédé, en outre, à la création de commissions regroupant les micro-entreprises et les grandes entreprises en vue d'améliorer leurs échanges économiques, ce qui donnera aux micro-entreprises la possibilité de développer leurs activités. Le ministre a fait état, également, de la préparation en cours d'un programme dédié à la création de «micro-zones industrielles» garantissant un encadrement juridique, des locaux et des espaces au profit des micro-entreprises pour le lancement de leurs activités. Ces micro-zones devront constituer un point de



groupement pour ces entreprises ce qui facilitera le contact entre elles. Evoquant la possibilité de créer de nouveaux codes pour les activités qui n'en ont pas au niveau du registre du commerce, M. Diafat a souligné la disposition du secteur du Commerce à coopérer dans ce domaine. Après avoir mis en avant la nécessité de la mise en conformité du produit et son homologation par l'Autorité nationale d'accréditation pour qu'il soit apte à l'exportation, le ministre délégué n'a pas écarté l'affectation d'un budget à la mise en conformité des produits de ces entreprises, appelant les jeunes à mener des études approfondies des marchés local et étranger pour les 10 prochaines années avant de se lancer dans l'activité. Par ailleurs, M. Diafat a insisté sur l'impératif de

permettre aux entreprises fabriquant des pièces de rechange industrielles utilisées par d'autres entreprises relevant de l'Ansej de payer à 100 % leurs créances afin de garantir la pérennité de leurs activités. «L'Agence nationale pour le soutien et la promotion de l'entrepreneuriat, dont l'entrée en service est prévue le 20 novembre prochain en remplacement de l'Ansej sera ouverte à tous les jeunes investisseurs, qu'ils aient déjà des activités ou non», a rappelé M. Diafat.

## Aide financière aux journaux électroniques en tant que micro-entreprises

Lors d'une deuxième rencontre de concertation avec nombre d'entreprises de jour-

naux électroniques, créées dans le cadre de l'Ansej, le ministre délégué a fait savoir qu'elles pouvaient bénéficier de l'aide financière et d'accompagnement. Il a fait état, dans ce sens, de préparatifs pour l'organisation de ces journaux électroniques, exerçant actuellement sans agrément, pour qu'elles deviennent des entreprises «officielles» dans le cadre des lois fixées par le secteur de la Communication. «Nous devons être à l'écoute de ces entreprises et leur accorder le soutien suffisant pour se développer et barrer la route à ceux qui agissent dans l'ombre à l'exploitation des besoins matériels de ces journaux», a-t-il ajouté. Affirmant que le ministère de la Communication devrait à travers les textes présentés par Ammar Belhimer et approuvés durant la réunion du gouvernement de mercredi dernier, «permettre à ces journaux électroniques de bénéficier de la publicité de l'Agence nationale d'édition et de publicité (Anep)», M. Diafat a assuré que «tous les moyens seront accordés à ces journaux pour qu'ils soient la véritable voix du citoyen algérien». Il a souligné que la nouvelle vision du secteur tendait à considérer les journaux électroniques comme étant des micro-entreprises nécessitant financement, locaux et la garantie à travers la publicité de la pérennité de leur activité. Ces journaux pourront bénéficier des micro-zones devant être créées pour abriter les activités des micro-entreprises, a fait savoir le ministre délégué, rappelant que 140 journaux électroniques, en leur qualité de micro-entreprises, avaient déposé leurs demandes d'accréditation auprès du ministère de la Communication.

L. K.

## Pétrole Les cours terminent proches de l'équilibre après les stocks américains

LES COURS du pétrole ont fini proches de l'équilibre jeudi, la baisse plus importante que prévu des stocks de brut aux Etats-Unis contrebalaçant les perspectives moroses de l'Opep sur la demande en or noir. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre s'est établi à 43,16 dollars à Londres, en repli de 0,4 % ou 16 cents par rapport à la clôture de mercredi. A New York, le baril américain de WTI pour novembre a abandonné 0,2 % ou 8 cents à 40,96 dollars. La veille, les deux contrats de référence avaient gagné plus de 2 %, bien aidés par un recul du dollar face aux principales devises. En net recul pendant la séance européenne, les cours de l'or noir se sont redressés après le rapport hebdomadaire de l'Agence américaine d'information sur l'Energie (EIA) sur les réserves pétrolières aux Etats-Unis, diffusé un jour plus tard que d'habitude en raison du lundi férié dans le pays. Les stocks commerciaux de brut ont diminué de 3,8 millions de barils (MB) au 9 octobre, là où les analystes misaient sur un recul moindre de 2,1 millions de barils. «En plus de cet élément positif, on observe un déclin, plus important que prévu, de 7,2 MB des réserves de produits distillés et une chute de 1,6 MB des réserves d'essence», note Bart Melek de TD Securities. Mais davantage qu'une vraie reprise de la consommation, ces baisses sont surtout imputables, estiment les spécialistes, à un ralentissement de la production et des importations américaines après le passage de l'ouragan Delta dans le golfe du Mexique la semaine dernière. R. E.

## Mines

# Arkab : l'Etat est déterminé à relancer l'activité minière

Le ministre des Mines, Mohamed Arkab, a affirmé, jeudi soir à Skikda, que «l'Etat était déterminé à relancer l'activité minière». «Les moyens et les ressources financières nécessaires sont disponibles pour redynamiser le secteur des Mines à travers le pays et la production de la matière première», a précisé le ministre dans une conférence de presse, à l'unité de marbre de la commune de Skikda, affirmant que l'Etat «ne ménagera aucun effort pour relancer cette activité et réduire la facture de l'importation». «L'Algérie importe actuellement 31 matières minérales, métalliques et autres pour un coût de 1 milliard de dollar puisé du Trésor public, alors que le pays dispose de beaucoup de mines

non exploitées et qui seront relancées pour la production de la matière première et permettront de créer de nouveaux postes d'emploi», a souligné le ministre. La redynamisation du secteur minier s'inscrit dans le cadre du programme du gouvernement pour la diversification de l'économie, a ajouté le ministre, faisant état, à ce titre, de la mise en place d'une feuille de route devant permettre de réviser la loi des mines qui doit être, a-t-il soutenu, «plus attractive pour les investisseurs et les investisseurs». Le ministre a fait état également de la relance de l'activité des mines en souffrance et à l'arrêt pour appuyer la production de la matière première nécessaire, en plus de la révision de la cartographie géolo-

gique ainsi que la formation et la mise à niveau de la ressource humaine. A la carrière de marbre de la commune Filfila de Skikda, dont l'exploitation reste en-deçà des attentes en raison des problèmes auxquels fait face l'entreprise chargée de la gestion, M. Arkab a affirmé que son secteur «fera appel à des techniciens étrangers pour optimiser la production dans cette mine». Le ministre a relevé qu'un plan d'action sera mis en place «avant fin décembre 2020, en vue de résoudre toutes les difficultés soulevées». La carrière de marbre de Skikda dispose de «variété de marbre de la meilleure qualité», a estimé le ministre, affirmant que son département s'attelle actuellement à étudier les moyens à

mettre en place pour augmenter la production qui a atteint, en 2019, près de 11 000 m<sup>3</sup>. «L'Algérie doit atteindre l'autosuffisance en matière de marbre et s'orienter vers l'exportation», a encore souligné le ministre, précisant que «les carrières de marbre à travers le pays, au nombre de 20, ne produisent que 15 % des besoins du marché local, et 500 000 tonnes de marbre et granit sont annuellement importées». S'agissant de l'extraction de l'uranium, le ministre a affirmé que l'Algérie dispose de «importantes réserves en cette substance», relevant, toutefois, que «l'extraction ou l'exploitation de cette matière n'est pas à l'ordre du jour».

Mohamed A.

En soutien aux femmes rurales

# Des produits d'artisanat exposés au public

■ Des artistes peintres, des enseignantes, des médecins, des dentistes, des artisanes, exposent leurs œuvres à Oran dans le cadre d'une manifestation organisée par l'association de promotion de la femme rurale «Main dans la main», à l'occasion de la Journée mondiale de la femme rurale. Organisée sous le thème «L'autonomisation de la femme et de la fille rurale», cette exposition se veut une occasion pour mettre en valeur les activités et les produits des participantes et partager par là même leurs expériences.

Par Abla Selles

L'association de promotion de la femme rurale «Main dans la main» a organisé, à Oran, une exposition de produits d'artisanat en soutien aux femmes rurales. Organisée à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la femme rurale sous le signe de «L'autonomisation de la femme et de la fille rurale», cette manifestation a constitué une occasion à la trentaine de participantes de mettre en valeur leurs activités et leurs produits d'artisanat et partager par là même leurs expériences.

Il s'agit de produits confectionnés de main de maître par des femmes issues d'horizons multiples. Il y a parmi elles des artistes peintres, des enseignantes, des médecins, des dentistes, des artisanes, comme appui aux femmes et filles rurales, comme le soutient M<sup>me</sup> Allou Baba Ahmed, présidente de l'association de promotion de la femme rurale de la wilaya d'Oran.

Biologiste de son état, Nacéra Bouhizeb, qui se veut un relais incitatif pour conseiller les femmes rurales, se dit mobilisée pour les accompagner et les former dans le jardinage, l'horticulture et l'ornement intérieur par un appui technique, notamment celui de la valorisation des déchets pour faire de l'engrais.

L'événement a été une occasion de promouvoir le savoir-faire et la créativité des artisanes

algériennes et leur implication dans le développement économique et social, en témoignent tous les tableaux chichement décorés à travers la technique de la filographie, de même que ceux de la savonnerie à base d'huile d'olive, les tapis, la poterie, la calligraphie et la mosaïque, réalisés grâce à la récupération. «Rien ne se perd, qu'ils s'agissent de bouteilles, de boîtes de conserve. Tout est minutieusement décoré de motifs de fleurs brillants en surface»,

explique Naïma Bekka, ex-enseignante de physique au lycée, qui utilise une sorte de hérisson comme support pour épingle customisé avec du fil doré rembourré avec de la ouate et du tissu, de même que les boîtes de chips, les boîtes de thé en guise de décoration.

Un atelier de dessins dédiés aux enfants a été organisé comme espace récréatif, en marge de cette exposition, pour aiguïser leur curiosité et cultiver leur talent, nourrir leur créativité



et développer leurs facultés, annonce la réalisation d'une fresque par ces artistes en ligne Chahida Hassaine, membre organisatrice, qui herbe.

La numérisation au service du patrimoine culturel algérien

## Un point important dans le processus de sa sauvegarde

De nombreuses initiatives gouvernementales et individuelles ont été entreprises ces dernières années dans le domaine de la numérisation du patrimoine culturel, un point important dans le processus de sa sauvegarde qui reste le meilleur outil contemporain de production de données scientifiques et de préservation de la mémoire et de l'identité d'une nation.

Ces expériences qui touchent à plusieurs domaines comme le manuscrit, le théâtre, et le cinéma, restent cependant limitées et insuffisantes devant le chantier colossal que représente l'inventaire et la numérisation du patrimoine culturel algérien dans toute sa richesse.

Le ministère de la Culture avait lancé en 2016 un portail électronique entièrement dédié au patrimoine matériel et immatériel, au cinéma, à la musique, au théâtre et autres formes d'expression, avec l'objectif de vulgariser et promouvoir la diversité et la richesse du patrimoine algérien auprès d'un large public. Ce site reste aujourd'hui encore limité à quelques aspects, comme la musique andalouse, alors qu'une grande partie du

contenu n'est pas encore mise en ligne, a-t-on constaté.

Le quatrième art effectue lui aussi depuis cinq ans une numérisation de son fonds documentaire et des 192 productions que compte son répertoire. Vidéos, textes dramaturgiques, photographies et affiches sont accessibles aux chercheurs, étudiants et professionnels de la culture, a indiqué à la presse Aghiles Messadi, responsable des archives et de la documentation au Théâtre national algérien.

Le patrimoine bâti lui aussi n'est pas en reste avec des projets comme celui des fouilles opérées en 2015 au tombeau de la reine touareg Tin Hinan à Tamanrasset, qui a intégré des relevés en 3D permettant la reconstitution et la restauration du monument en cas de dommage, explique l'archéologue et chef de ce projet, Farid Ighilahriz.

Ce chercheur évoque également l'aspect de la mise en valeur que permet cette numérisation par des opérations virtuelles de promotion.

Les manuscrits restent les biens culturels les plus fragiles et nécessitent une numérisa-

tion urgente, particulièrement les manuscrits religieux détenus par des zaouïa ou des particuliers.

Abdallah Baichi, responsable des études et de la recherche au Centre national des manuscrits à Adrar, évoque 153 opérations de numérisation effectuées dans ce centre en partenariat avec 85 khizana (bibliothèque traditionnelle). Il estime, cependant, que le centre rencontre de «grandes difficultés pour récupérer les manuscrits, malgré de nombreuses campagnes de sensibilisation auprès des détenteurs».

Un patrimoine d'un autre genre est également concerné par cette numérisation salvatrice, le septième art nécessite lui aussi des opérations de sauvegarde des anciennes bobines et de passer à d'autres formats.

Le directeur de cette institution, Salim Aggar, explique que ce musée du cinéma dispose de 60 000 bobines pour un répertoire de plus de 5 000 films algériens et étrangers, précisant avoir reçu dernièrement un budget pour l'acquisition de matériel de restauration pour enrichir le laboratoire.

M. K.

Statues du théâtre régional d'Oran

## Des experts tchèques participent à la restauration

La restauration des statues du théâtre régional d'Oran (TRO) «Abdelkader-Alloula» sera confiée à des experts de restauration de pierre tchèques, a indiqué à l'APS le directeur de cet établissement culturel, Mourad Senouci.

L'expert tchèque Karol Bayer, spécialisé dans la restauration de la pierre, a été désigné pour effectuer le diagnostic sur les cinq statuts en pierre que compte le TRO, a fait savoir M. Senouci, ajoutant qu'il s'agit dans un premier temps de définir l'état des statues et trouver le

processus adéquat pour les restaurer.

L'expert tchèque a déjà commencé le travail de diagnostic qui va durer quelques jours au niveau du TRO, alors que la restauration sera programmée après l'ouverture des frontières

aériennes, fermées à cause de la pandémie Covid-19, a précisé le même responsable.

La direction du théâtre Abdelkader-Alloula a décidé de faire bénéficier de cette expérience de restauration des membres de deux associations, qui ont

déjà développé des activités dans le domaine de la préservation du patrimoine, à savoir «Saha Sidi El Houari» et «Bel Horizon».

«Il s'agit d'organiser une sorte de chantier d'apprentissage, lors de la restauration des statues, et

de faire participer des jeunes des deux associations», a-t-il expliqué, ajoutant que ces jeunes, formés dans la restauration de pierre, peuvent s'occuper dans l'avenir de ce type de mission et former d'autres jeunes en la matière.

L. B.

Marseille

## La France remet au Maroc près de 25 000 objets archéologiques pillés

La France a officiellement remis jeudi aux autorités marocaines près de 25 000 objets archéologiques, un ensemble exceptionnel qui avait été saisi en France lors de trois contrôles douaniers et illustrent le «fléau» du pillage de biens culturels, rapportent des médias. C'est lors d'une cérémonie dans la ville française de Marseille (sud-est) au Musée des cultures de la Méditerranée (Mucem) que la remise a eu lieu. Les

contrôles ayant permis la saisie remontent à 2005 et 2006 dans des villes du sud de la France.

L'ensemble saisi était remarquable au niveau du volume, mais aussi de la typologie des objets, dont certains relevaient de la géologie ou d'autre témoignaient de «l'histoire des hommes qui ont précédé l'écriture», a exposé Xavier Delestre, conservateur régional de l'archéologie. Parmi ces biens, un

crâne de crocodile, des fossiles, des dents de poissons ou reptiles, ou des plaques gravées dont certaines datées du néolithique.

La question du pillage archéologique est un phénomène mondial qui «prend de l'ampleur ces dernières années à cause des conflits. On a une recrudescence de ventes illégales qui sont favorisées aussi par les réseaux sociaux, les sites de vente en ligne», a expliqué M. Deslestre.

R. C.

### Agend'Art

Musée d'art et d'histoire de Tiemcen

Jusqu'au 30 octobre : Exposition de la plasticienne Ismahane Mezouar intitulée «Repères en fragments».



Accord post-Brexit

# Appels aux compromis, l'UE attend la réponse de Johnson

■ Angela Merkel a appelé, jeudi soir à Bruxelles, à des compromis de part et d'autre pour débloquer les négociations commerciales post-Brexit entre Londres et l'UE, avant une prise de position du Premier ministre britannique, Boris Johnson, attendue cette semaine.

Par Mourad M.

Face à la menace d'un «no deal», la chancelière allemande, dont le pays occupe la présidence tournante de l'UE, a déclaré : «Nous avons demandé au Royaume-Uni de rester ouvert aux compromis (...). Bien entendu, cela signifie également que nous devons accepter des compromis», alors même que «chaque camp a ses lignes rouges». Angela Merkel s'exprimait à l'issue de la première journée d'un sommet des Vingt-Sept dont «les résultats» étaient attendus par Boris Johnson pour se prononcer sur la suite des pourparlers. Sur le sujet explosif de la pêche, le négociateur européen, Michel Barnier, avait auparavant déclaré : «Nous savons bien que nous allons devoir faire un effort». Dans des conclusions adoptées jeudi soir, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE «constatent avec inquiétude que les progrès réalisés sur les

questions-clés qui intéressent l'Union ne sont toujours pas suffisants pour qu'un accord soit conclu». Et ils réclament que Londres fasse «le nécessaire pour rendre un accord possible». Par la voix de son négociateur, David Frost, le Royaume-Uni s'est dit «déçu» par ces demandes et même «surpris que l'UE ne s'engage plus à travailler de manière intensive», au vu de ces conclusions. Michel Barnier a ensuite annoncé en conférence de presse qu'il souhaitait continuer à négocier la semaine prochaine à Londres, puis la suivante à Bruxelles, et ce, de manière «intensive».

«J'ai proposé à l'équipe britannique de négocier dans le bref espace de temps qu'il nous reste, de façon à discuter d'un accord jusqu'à fin octobre», a-t-il expliqué, se disant «absolument déterminé à trouver un accord juste». Les pourparlers achoppent toujours sur trois sujets : la pêche, les garanties réclamées

aux Britanniques en matière de concurrence – malgré de récents progrès – et la manière de régler les différends dans le futur accord. La pêche est particulièrement sensible pour une poignée d'États membres (France, Irlande, Danemark, Belgique, Pays-Bas) qui veulent continuer à pouvoir accéder comme aujourd'hui aux eaux britanniques, très poissonneuses. Les pêcheurs «ne sauraient être les sacrifiés du Brexit», a d'ailleurs prévenu le Président français Emmanuel Macron, assurant que Paris était «prêt» à une absence d'accord. Michel Barnier a cependant déclaré, pour la première fois, que l'UE était ouverte à «un effort raisonnable» sur le sujet, à condition qu'il «préserve les activités de pêche de l'UE». Il a mis en parallèle les demandes d'accès des pêcheurs européens aux eaux britanniques et celles du Royaume-Uni pour l'accès de ses entreprises au marché unique. Depuis que le Royaume-Uni a officiellement quitté l'UE le 31 janvier, les pourparlers entre Londres et Bruxelles pour un accord de libre-échange – qui entrerait en vigueur début 2021 à la fin de la période de transition – patinent. Les deux parties s'accusent mutuellement de laisser planer le risque d'un «no deal» potentielle-



ment dévastateur pour leurs économies, déjà fragilisées par la pandémie. «Quand nous prenons en compte à quel point le Royaume-Uni, d'une part, l'Union européenne, d'autre part, seraient affectés par une situation de non-accord, il est, on ne peut plus clair, qu'il doit y avoir un accord», a d'ailleurs souligné la présidente de la Banque centrale européenne (BCE), Christine Lagarde, sur la chaîne CNBC. Les discussions entre Londres et Bruxelles ont aussi été affectées par le projet de loi du gouvernement britannique revenant en partie sur le traité du Brexit, qui encadre le départ bri-

tannique le 31 janvier dernier. «L'accord de retrait et ses protocoles doivent être entièrement mis en œuvre, point final», a tranché le président du Conseil européen, Charles Michel. C'est la première fois que les dirigeants européens se retrouvaient entre eux pour évoquer spécifiquement le Brexit depuis le début en mars des négociations commerciales. La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a quitté le sommet peu après le début de la réunion pour se placer en quarantaine à cause d'un cas de Covid-19 dans son équipe.

M. M.



## Commentaire

Questions

Par Fouzia Mahmoudi

Sans la crise sanitaire du Covid-19 plusieurs analystes politiques pensaient qu'il était fort possible que Donald Trump puisse, malgré déjà de nombreux sondages défavorables, remporter un second mandat en s'appuyant sur ses excellents résultats économiques. Mais la pandémie venue de Chine est passée par-là et l'économie américaine s'est soudainement affaïssée comme cela fut le cas partout où le coronavirus s'est repandu. Une aubaine pour le candidat démocrate Joe Biden qui peut alors concentrer l'ensemble de ses attaques sur le sujet, en accusant Trump d'une mauvaise gestion de la crise sanitaire menant à la mort de près de 225 000 personnes et à une crise économique qui met le pays à genoux. Et lors de séances séparées de questions d'électeurs auxquelles se sont prêtés les deux candidats à la présidentielle jeudi soir, le sujet de la gestion du Covid-19 est évidemment revenu sur le tapis. En effet, Biden a accusé Trump de ne toujours «rien» faire pour lutter contre le nouveau coronavirus. «Nous sommes dans une situation où nous avons plus de 210 000 morts et qu'est-ce qu'il fait ? Rien. Il ne porte toujours pas de masque, etc.», a déclaré l'ancien vice-président américain, en direct sur le plateau de la chaîne ABC. «Nous avons fait un travail fantastique [...]. Les vaccins arrivent et les traitements arrivent», a lancé presque au même moment le locataire de la Maison-Blanche sur NBC. Joe Biden a fait de son respect strict des gestes barrières un point central de sa campagne, dès les débuts de la pandémie. Cela lui a valu les moqueries de Donald Trump, qui l'a accusé de chercher à éviter le contact direct avec les électeurs et la presse. «Je suis président, je dois voir des gens [...]. Je ne peux être enfermé dans une magnifique pièce quelque part dans la Maison-Blanche», a ironisé Donald Trump au sujet du non-respect des règles barrières. «Les Américains ne paniquent pas. C'est lui qui a paniqué», a déclaré Joe Biden, en dénonçant la gestion de la pandémie par son rival conservateur. Le débat virtuel prévu au départ ayant été annulé après le refus de Donald Trump d'y participer, les deux candidats s'exprimaient en même temps, sur deux chaînes différentes. Le président républicain était en Floride avec NBC et son adversaire démocrate depuis la Pennsylvanie sur ABC. L'ex-promoteur milliardaire s'est par ailleurs refusé à condamner explicitement la mouance conspirationniste QAnon, affirmant ne pas bien la connaître. «Ils sont fortement contre la pédophilie et je suis d'accord avec cela», a-t-il ajouté. L'élection présidentielle se tiendra dans moins de trois semaines et Donald Trump tente autant que faire se peut de réduire l'écart qui le sépare dans les sondages de Joe Biden qui continue, malgré le peu d'enthousiasme qu'il suscite, de faire figure de grand favori.

F. M.

## Karabakh

### Un hôpital militaire sous les bombes

Des véhicules déchiquetés, brûlés, retournés, des fenêtres soufflées, des cratères dans le jardin : à Martakert, dans le nord-est du Nagorny Karabakh, l'hôpital militaire a été la cible d'un violent bombardement. Il était environ 17h30 mercredi, en amont de ce bourg quasiment vidé de ses 5 000 habitants depuis le début des hostilités le 27 septembre entre séparatistes arméniens et armée azerbaïdjanaise. Des soldats blessés revenant du front, distant d'une dizaine de kilomètres, venaient d'arriver en ambulance ou en voiture pour être soignés dans le petit hôpital. «Et puis la sirène a retenti. Certains sont parvenus à rejoindre le sous-sol», explique à l'AFP Guevorg Tadevossian, un médecin de 31 ans.

«Nous avons été bombardés par un avion, il a lancé des roquettes et puis une bombe à sous-munitions», affirme l'homme en treillis, fusil mitrailleur en bandoulière. Le toit en tuile de la guérite d'entrée est éventré. Le muret d'enceinte bordant la route est effondré sur presque toute la longueur. Dans le jardin, les impacts de deux bombes ont laissé des cratères profonds d'un mètre. Sur ce qui reste du parking, la dizaine de voi-

tures, camionnettes et camions n'ont pas résisté à la violence des frappes. Ce ne sont plus que des amas de ferrailles tordues, cassées, noircies. Vingt-quatre heures après, le pneu calciné d'un camion se consume encore. Au fond de l'enceinte, la vingtaine de fenêtres du bâtiment principal à un étage ont toutes été soufflées. Tout le long, des éclats de verre tapissent le béton devant les entrées. «Nous étions dehors à aider ceux qui ramenaient des soldats blessés et soudain tout s'est écroulé», raconte Viktor Minassian, un bandage couvrant sa tête du haut jusqu'aux oreilles. «Je n'ai pas réalisé tout de suite ce qui se passait. Quand j'ai repris conscience, l'un criait là, un autre là-bas», se rappelle ce chauffeur de 46 ans. Impossible de connaître le nombre de blessés, ni combien de soldats étaient soignés aux moments de l'attaque. En tout cas, l'hôpital a dû être abandonné. Dans le bâtiment principal, seuls quelques lits restent et de nombreuses chambres sont complètement vides. Au sous-sol, il reste ça et là quelques matelas posés par terre. Après le bombardement, «nous avons vite transféré ailleurs les blessés», explique le jeune

médecin, venu d'Erevan où il travaille dans le civil, car «c'est mon village, je suis né ici, c'est naturellement que je devais le défendre». Non loin sur l'une des collines boisées entourant l'hôpital, on pouvait entendre jeudi le bruit de tirs ponctuels d'artillerie des forces du Nagorny Karabakh. Puis, quelques secondes plus tard, celui plus lourd et lointain des explosions vers l'Azerbaïdjan. A 200 mètres de l'hôpital, Karlen Aghabekian, un villageois de 56 ans, montre aux journalistes de l'AFP la petite maison de son voisin qui a aussi été touchée par une bombe. «Le propriétaire est au front», dit l'homme, gilet à poches beige sur une chemise bleu et blanc, pantalon de toile et tennis sombres, une vieille Kalachnikov pendue à l'épaule. «D'abord la maison a brûlé, puis l'incendie s'est propagé à l'abri attendant, nous n'avons pas pu l'éteindre», raconte l'homme au visage brûlé et aux rides souriantes. Des poutres se consomment encore, laissant échapper un filet de fumée. La bombe à sous-munitions qui a frappé les abords de l'hôpital a entraîné à elle seule une trentaine ou une quarantaine d'explosions, explique-t-il.

Election des membres du Conseil des droits de l'homme des Nations unies

# Le Maroc récolte une seule voix, la sienne

■ Le Maroc a échoué à rejoindre le Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH), récoltant une seule voix, la sienne, sur les 190 exprimées, selon les résultats de l'élection tenue mardi à Genève.

Par Hamid M.

Le Maroc, qui figurait sur la liste des pays africains (groupe A) aux côtés de la Côte d'Ivoire, Sénégal, Malawi et le Gabon qui se sont disputés 4 sièges, vient ainsi d'essuyer une défaite spectaculaire au CDH.

L'Assemblée générale a élu mardi 15 nouveaux membres : la Côte d'Ivoire, le Malawi, le Sénégal, le Gabon, la Chine, le Népal, l'Ouzbékistan, le Pakistan, la Russie, l'Ukraine, la Bolivie, Cuba, la France et le Royaume Uni.

Le décompte final a fait ressortir 139 voix pour la Chine, alors que le Pakistan et l'Ouzbékistan ont été élus avec 169 voix et le Népal avec 150 votes. Le Sénégal a quant à lui recueilli 188 voix et la Côte d'Ivoire 182.

La Russie et Cuba font partie des 11 pays élus sans opposition. Les 193 membres de l'ONU ont pu voter dans toutes les régions.

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, qui siège à Genève, est composé au total de 47 Etats membres, élus directement et individuellement au scrutin secret à la majorité des membres de l'Assemblée générale.

La composition du Conseil respecte le principe d'une répartition géographique équitable, les sièges étant répartis entre les groupes régionaux : Groupe des Etats d'Afrique (13 membres), Groupe des Etats d'Asie-Pacifique (13), Groupe des Etats d'Europe orientale (6), Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (8), Groupe des Etats d'Europe occidentale et

autres Etats (7). Chaque siège est assorti d'un mandat de trois ans, et aucun membre n'est autorisé à occuper un siège pour plus de deux mandats d'affilée.

Le Conseil des droits de l'homme a la responsabilité de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme autour du globe. Il est en mesure d'examiner toutes les questions et situations en lien avec les droits de l'homme qui nécessitent son attention.

## Pétition contre l'«acharnement judiciaire» visant l'historien Maâti Monjib

Une pétition a été lancée pour soutenir l'historien et journaliste marocain, Maâti Monjib, en grève de la faim pour cause d'«acharnement judiciaire» dont il faisait l'objet depuis 2015, ont rapporté, jeudi, des médias locaux.

La pétition en ligne intitulée : «Cessez l'acharnement judiciaire contre Maati Monjib», a été initiée en soutien à l'historien ciblé par une enquête préliminaire à propos de prétendus actes qui constitueraient, selon un communiqué émanant d'une instance judiciaire de Rabat, des éléments constitutifs de crime de «blanchiment d'argent», mais qui s'inscrit, en effet, selon le journaliste-historien, dans le cadre d'un procès ouvert en novembre 2015 et reporté 20 fois depuis.

Une prochaine audience est fixée au 29 octobre avec 6 autres journalistes et activistes.

En effet, cette accusation «obscène et mensongère» n'est pas nouvelle, a-t-il affirmé sur sa page Facebook, assurant que l'objectif était de donner une



apparence de «droit commun» à son affaire car, dit-il, dans le procès ouvert contre lui en 2015 «les charges étaient, principalement et officiellement, de nature politique : atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, affaiblissement de l'allégeance des citoyens aux institutions de l'Etat».

«Je démène avec la force qui me reste ces accusations abjectes et je confirme que je ne me tairai pas de dire la vérité sur la situation des droits humains au Maroc», a-t-il averti.

Sur sa page facebook, Maati Monjib a annoncé qu'il était «obligé» d'entamer une grève de la faim de trois jours pour protester contre «le harcèlement policier et judiciaire» visant aussi des membres de sa famille.

«Je déclare de nouveau ici que je suis totalement innocent des accusations mensongères et

à but diffamatoire et que je n'ai jamais menacé la sécurité de l'Etat : choses qu'on me reproche sans la moindre preuve», a-t-il écrit.

Cet activiste réclame notamment la fin du harcèlement policier et judiciaire contre sa personne et sa sœur et la fin de la campagne de diffamation menée à leur encontre par certains médias qu'il qualifie d'«officines de la police politique», sans quoi, «il serait obligé d'entamer une grève de la faim illimitée».

De fait, le Comité national de solidarité avec le professeur Maâti Monjib et les six activistes, dont le procès est prévu dans deux semaines, considère que l'enquête judiciaire à laquelle est soumis Maâti Monjib et les membres de sa famille «manque de bases légales» et déclare son «soutien total et fraternel» à M.

Monjib.

Ces procédures témoignent d'une «instrumentalisation de la justice en vue de faire taire une nouvelle fois les voix qui dérangent», comme l'a dénoncé Reporters sans frontières au sujet du Maroc.

Elles s'inscrivent dans une véritable campagne répressive du pouvoir utilisant «les médias de diffamation», qualifiés comme tels par 110 journalistes marocains en juillet dernier.

Les accusations de malversations ou d'ordre sexuel sont en effet devenues monnaie courante, en particulier contre les journalistes indépendants comme Tawfik Bouachrine, Soulaïman Raïssouni et Omar Radi.

H. M.

## Conseil de sécurité/Sahara occidental

# L'urgence de reprendre les négociations soulignée

L'urgence de reprendre les négociations entre le Front Polisario et le Maroc, «sous la direction d'un nouvel émissaire onusien», a été soulignée mercredi soir à New York, lors de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU sur la situation au Sahara occidental.

La réunion à huis clos du Conseil de sécurité sur la question sahraouie a eu lieu en prélude aux discussions prévues sur le renouvellement du mandat de la mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) qui arrive à expiration le 31 octobre en cours.

Lors de cette réunion, l'Allemagne a mis en garde contre les «répercussions dangereuses» de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la situation au Sahara occidental, rapportent des sites sahraouis citant des sources onusiennes.

Ainsi, le délégué de l'Allemagne auprès des Nations unies, Gunter Sutter, a appelé à «nommer un nouvel envoyé personnel» du Secrétaire général de l'ONU en remplacement de Horst Kohler, «avant la fin de l'année».

Pour le diplomate allemand, l'impasse actuelle «affecte le peuple sahraoui, qui souffre de la persistance de ce conflit».

De son côté, l'ambassadeur de

Belgique a souligné «la nécessité urgente» de reprendre les négociations entre le Maroc et le Front Polisario sous la direction d'un nouvel envoyé personnel.

Selon les mêmes sources, le représentant belge a appelé à «soutenir la mission de la Minurso et à éviter toute action qui exacerberait la tension au Sahara occidental».

Quant à la République d'Estonie, elle a évoqué l'impératif de «maintenir l'élan principal atteint au cours des derniers mois en nommant un nouvel envoyé (de l'ONU) dès que possible».

Exprimant la solidarité de son pays avec le peuple sahraoui, le représentant du Vietnam auprès des Nations unies, Deng Tengwi, a lui aussi appelé à la relance des négociations pour parvenir à une solution au conflit au Sahara occidental.

Par ailleurs, le diplomate vietnamien a insisté, selon l'agence de presse vietnamienne, sur «la nécessité de soutenir les efforts de la mission de la Minurso pour promouvoir la paix au Sahara occidental».

Il a, à cet effet, appelé à «un dialogue pacifique sur la base du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, pour tenter de prendre des mesures justes et appropriées qui répondent aux aspirations du

peuple sahraoui», à savoir l'autodétermination et l'indépendance.

Pour rappel, le Conseil de sécurité de l'ONU a tenu cette réunion quelques jours après la publication d'un nouveau rapport du SG de l'ONU, Antonio Guterres, sur le territoire non autonome, un rapport jugé «réducteur» et ne «réflétant pas la réalité», par le Front Polisario. Dans ce rapport, Antonio Guterres a relevé que le manque d'accès du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH) à ce territoire occupé a «fortement entravé» la surveillance des droits humains dans la dernière colonie d'Afrique. Il a indiqué avoir reçu «plusieurs signalements de faits de torture, de mauvais traitements et de négligence médicale dans les prisons marocaines».

M. Guterres a proposé de proroger la Minurso d'une année, affirmant dans le même rapport qu'une «solution politique juste permettant l'autodétermination du peuple sahraoui était possible».

Dans la foulée, le peuple sahraoui ne cesse de dénoncer le «laxisme» maintes fois affiché par les Nations unies face à la situation déplorable au Sahara occidental marquée notamment par le mépris de l'occupant marocain pour le respect du droit international.

A cet effet, le Président sahraoui, Brahim Ghali, avait souligné, dans une récente missive adressée au chef de l'ONU et au président du Conseil de sécurité, que des «mesures concrètes» sont cruciales pour parachever la décolonisation de ce territoire non autonome.

Il avait aussi affirmé que la Minurso était devenue un «spectateur passif devant les actions annexionnistes du Maroc», échouant dans l'exécution du mandat pour lequel elle a été créée, à savoir l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental.

Jeudi, le chef de la diplomatie sahraoui, Mohamed Salem Ould Salek, a imputé au Conseil de sécurité et à la France l'entière responsabilité dans le blocage du processus de règlement de la question sahraouie.

Inscrit depuis 1966 à la liste des territoires non autonomes, et donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, le Sahara occidental est la dernière colonie en Afrique, occupé depuis 1975 par le Maroc, soutenu par la France.

R. M.





Mondial-2021 de handball

## Les horaires des rencontres de l'Algérie fixés

LA FÉDÉRATION internationale de handball (IHF) a fixé les horaires des rencontres du Mondial-2021 prévu du 13 au 31 janvier en Egypte, où l'Algérie évoluera dans le groupe F aux côtés du Maroc, du Portugal et de l'Islande. La sélection algérienne débutera contre le Maroc le 14 janvier à 18h00 (algériennes). Elle affrontera ensuite son homologue islandaise lors de la deuxième journée, le 16 janvier à 20h30, avant de conclure le tour préliminaire face au Portugal, le 18 janvier à 18h00. A l'occasion de cette 27<sup>e</sup> édition, qui se jouera pour la première fois en présence de 32 nations, les trois premières équipes de chaque groupe se qualifieront au tour principal, qui se jouera en quatre groupes de six. Les deux meilleures sélections de chaque poule se qualifient pour les quarts de finale. Les équipes qui n'atteindront pas le tour principal disputeront la Coupe du Président qui débutera le 20 jan-

vier. Pour rappel, c'est la deuxième fois que l'Egypte organise ce rendez-vous, après l'édition 1999. Les organisateurs ont retenu quatre sites pour abriter la compétition : Alexandrie, Le Caire, Gizeh et la Nouvelle capitale. Les matchs pour les médailles de bronze et d'or se joueront le 31 janvier au Cairo Stadium Sports Hall.

**Calendrier des matchs du groupe F (Future Capitale Handball Hall/7500 spectateurs) :**

**14 janvier :**

- Algérie - Maroc à 19h00 (locales), 18h00 (algériennes)  
- Portugal - Islande à 21h30 (locales), 20h30 (algériennes)

**16 janvier :**

- Maroc - Portugal à 19h00 (locales), 18h00 (algériennes)  
- Algérie - Islande à 21h30 (locales), 20h30 (algériennes)

**18 janvier :**

- Portugal - Algérie à 19h00 (locales), 18h00 (algériennes)  
- Islande - Maroc à 21h30 (locales), 20h30 (algériennes).

Equitation

## La Fédération algérienne est en situation légale

LE SECRÉTAIRE général de la Fédération équestre algérienne (FEA), Athmane Benslimane, a assuré que son instance est en «situation légale», alors que le président en exercice, M'hamed Zoubir Metidji, se trouve en congé maladie après sa sortie de prison et l'intérim est assuré par son premier vice-président, Esseghir Bahlouli. Le bureau fédéral de la FASE avait désigné en février dernier Esseghir Bahlouli président par intérim, en conformité avec les statuts de la fédération, après la mise en détention provisoire du président de la FEA, M'hamed Zoubir Metidji, dans une affaire de «corruption et trafic d'influence». Dans une déclaration, Benslimane a indiqué que le président en exercice, M'hamed Zoubir Metidji, qui est en congé maladie jusqu'à la fin du mois d'octobre en cours, après sa sortie de prison en août dernier, a renouvelé sa confiance à Bahlouli. «Bahlouli gère les affaires courantes de la fédération depuis le mois de septembre jusqu'au retour du prési-

dent Metidji fin octobre», a-t-il déclaré. Le SG de la FEA a insisté sur le fait que «son instance est en situation légale et qu'il n'y a pas de vacance au poste de président», après les affaires judiciaires du président Metidji. «Les services du ministère de la Jeunesse et des sports sont au courant de la situation de la fédération. Si la FASE était en situation illégale, le MJS serait intervenu pour régler le problème», a-t-il souligné. Devant cette situation délicate que traverse l'équitation algérienne, Benslimane a appelé «à conserver la stabilité actuelle au niveau de la fédération à quelques mois de la fin du mandat olympique en cours, à l'issue duquel le président Metidji présentera ses bilans moral et financier devant les membres de l'Assemblée générale». D'autre part, le SG de la FASE a fait savoir que la sélection nationale juniors a entamé mercredi un stage de préparation en prévision du Championnat d'Afrique 2021 au Sénégal.

Karaté do

## Signature d'une convention entre la FAK et le complexe sportif Sveltesse

LA FÉDÉRATION algérienne de karaté do (FAK) a signé une convention de partenariat avec le complexe sportif Sveltesse (Alger), qui à l'avenir permettra à ses athlètes internationaux de bénéficier de différents équipements pendant leur préparation, a-t-on appris, mercredi, auprès de ladite instance. Cette convention a été signée récemment, par le président de la FAK, Slimane Mesdouï et le directeur du Complexe Sportif Sveltesse, Kamel Lakhdar-Ezzine. «Elle permettra aux karatékas des diffé-

rentes sélections nationales de bénéficier, gratuitement, de différents avantages pendant leur préparation», a indiqué l'instance fédérale dans un communiqué.

Par le biais de cette convention de partenariat, «le Complexe Sveltesse a consacré une de ses salles uniquement au karaté», a-t-on encore précisé de même source, ajoutant qu'une «salle de musculation sera également mise à la disposition des athlètes, en attendant l'installation d'un sauna, pour les aider dans la phase de récupération».

ES Sétif

## Messala Merbah nouvelle recrue

■ L'ES Sétif tient désormais un nouveau renfort au milieu de terrain, il s'agit de Messala Merbah. Ce joueur était fortement pressenti au Mouloudia d'Alger, mais la direction de l'Entente a su le convaincre de changer d'avis et d'opter pour son équipe qui disputera la saison prochaine la Coupe de la CAF.

Par Mahfoud M.

Le club a annoncé aujourd'hui qu'un accord total a été trouvé avec l'ancien milieu international U23 Messala Merbah qui a porté le maillot de CS Chebba la saison dernière en Tunisie.

Le joueur va retrouver ses nouveaux coéquipiers le 16 octobre prochain à Annaba pour le prochain stage que l'équipe va effectuer. Toutefois, il faut savoir que son ancien club, la JS Saoura, a mis son véto vu qu'il avait déjà refusé son transfert en Tunisie, expliquant qu'il était encore lié par contrat et qu'il ne peut donc évoluer ailleurs sans son accord. Sur un autre plan, la direction tente de trouver un terrain d'entente avec certains éléments qui ont déposé leurs dossiers au niveau de la Commission de règlement des litiges (CRL) pour obtenir leur dû et leur lettre de libération. Le président du Conseil d'administration de la SSPA, Azzedine Arab, reste confiant quant à trouver un terrain d'entente avec eux, ce qui évitera au club des sanctions lourdes de conséquence, notamment d'être privé de recrutement. Pour ce qui est du stage



Messala Merbah, un renfort de choix

de préparation, il débutera ce dimanche à Annaba, plus exactement sur les hauteurs de Seraïdi, avec un travail physique soutenu pour que les joueurs puissent retrouver la forme. Le coach tunisien, Nabil El Kouki, reste confiant quant à la possibilité de monter une équipe compétitive, d'autant plus que le club a réussi à garder 80 % de l'effectif de la

saison dernière, en plus du renfort réussi lors de cette intersaison. El Kouki souhaite que ses joueurs puissent relever le défi de jouer les premiers rôles lors du championnat et pourquoi pas aller le plus loin possible en compétition africaine, même s'il sait que la mission ne sera pas de tout repos.

M. M.

JS Kabylie

## Abdessalem satisfait de l'entente entre les anciens et les nouveaux

Kamel Abdessalem, le nouveau directeur sportif de la JS Kabylie, s'est exprimé dans une déclaration au média officiel du club, au sujet de la défaite des Canaris (0-1) face au NC Magra en match de préparation.

«Les joueurs sont à féliciter pour leur rendement sur le terrain, notamment en seconde période. Nous avons encaissé un but en première période sur une mésentente entre le gardien et son défenseur, mais les joueurs sont bien restés en place

avec en plus une bonne réaction», a confié le nouveau dirigeant de la JSK.

Kamel Abdessalem a ajouté : «On aurait pu revenir à la marque et gagné le match au vu du nombre d'occasions que nous avons eues en deuxième mi-temps. Mais je pense que dans des matches de préparation le résultat technique n'est pas essentiel. Les jeunes ont fourni une grosse prestation sur le terrain et c'est le plus important».

«L'entente entre les anciens et

les nouveaux, notamment sur le plan de la cohésion, est une bonne chose. Je dirais aussi que l'autre satisfaction est qu'en dépit de la charge de travail en cours depuis le premier stage d'Akbou, du match joué la veille face à l'ASSN, du trajet de deux heures à Ras El Oued, les joueurs ont répondu présents sur le terrain. C'est un point positif pour l'équipe et pour la suite de la préparation», a conclu le premier responsable du sport chez les Jaune et Vert.

Ligue des champions d'Afrique

## Le CR Belouizdad opte pour le stade 5-Juillet

Les dirigeants du CR Belouizdad ont choisi le stade 5-Juillet (Alger) pour la domiciliation des matchs de leur club en Ligue des champions de la CAF, saison 2020-2021, a-t-on appris auprès de la direction de l'Office du complexe olympique (OCO) Mohamed-Boudiaf. La direction générale de l'OCO a, en effet, reçu officiellement une demande du CRB afin de pouvoir accueillir ses adversaires en compétition interclubs de la CAF et dont le tour préliminaire est prévu fin novembre. D'ailleurs, la

direction générale de l'Office du complexe olympique Mohamed-Boudiaf a entamé depuis plusieurs jours des travaux de réfection de quelques installations, notamment les anciens vestiaires qui seront rouverts afin de garantir le confort et la sécurité requis, en application des mesures et recommandations sanitaires requises, et la pelouse de cette enceinte se trouve actuellement dans un excellent état. Il est à rappeler que la même enceinte sportive accueillera également tous les

matchs du Paradou AC en championnat de Ligue 1, saison 2020-2021. Le stade 5-Juillet abritera également la Supercoupe d'Algérie, le 21 novembre 2020, entre le CR Belouizdad (vainqueur de la Coupe d'Algérie 2019) et l'USM Alger (champion saison 201/2019), de même que le prochain match entre l'Algérie et le Zimbabwe, prévu le 12 novembre prochain à huis clos, pour le compte de la 3<sup>e</sup> journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations de football (CAN-2021), groupe H.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Procès en appel d'Ali Haddad

## Les réquisitoires attendus demain

LES RÉQUISITOIRES du procureur général près la cour d'Alger dans l'affaire de l'homme d'affaires Ali Haddad sont attendus demain. Ali Haddad a été condamné en première instance à une peine de 18 ans de prison ferme assortie d'une amende de 8 millions de dinars pour des chefs d'inculpation liés notamment à la corruption. Au cinquième jour du procès en appel, le juge du siège a parachevé l'audition, par visioconférence, du principal accusé Ali Haddad, qui se trouve à la prison de Tazoult (Batna).

L'ancien chef du FCE a de nouveau rejeté toutes les charges retenues contre lui, notamment l'obtention d'indus privilégiés, affirmant que tous les marchés et projets d'investissement qu'il avait réalisés ou remportés l'ont été par les voies légales. Répondant à une question sur l'allègement de taxes dont il avait bénéficié, Haddad a expliqué que la loi stipulait que les entreprises réalisatrices de projets d'investissement bénéficiaient, sans exception, de la réduction des taxes qu'elles versent à l'Etat à des taux oscillant entre 50 et 90 %.

Toutefois, il a reconnu que le groupe Haddad avait obtenu

457 crédits d'investissement et bancaires au cours des 20 dernières années et qu'il avait un seul compte bancaire auprès de la Société Générale en France et seulement un appartement dans le même pays.

Il a également reconnu avoir acheté en 2011 un hôtel en Espagne pour 54 millions d'euros. Interrogé par le juge du siège sur le sort des 75 milliards de dinars collectés pour financer la campagne électorale de l'ex-Président qui se présentait pour un cinquième mandat, Ali Haddad a affirmé n'avoir «jamais financé de campagne électorale ni aucun parti politique», niant toute contribution de ce montant.

Outre les cinq frères d'Ali Haddad, plusieurs ministres et cadres des ministères des Transports et des Travaux publics, dont les anciens Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, ont été condamnés dans cette affaire à des peines de 12 ans de prison assorties d'une amende d'un million DA pour plusieurs chefs d'inculpation, dont l'octroi d'indus avantages et abus de pouvoir.

Safy T.

Football

## Delort de nouveau positif au coronavirus, alerte chez les Verts

L'ATTAQUANT international algérien, Andy Delort, touché une première fois par le Covid-19 le mois d'août dernier, a de nouveau été testé positif au coronavirus, lors de son retour à Montpellier après la trêve internationale.

C'est le cas aussi de son entraîneur Michel Der Zackarian et sept de ses coéquipiers en club. Au total, le MHSC compte 12 cas de coronavirus au sein de son effectif (staff compris). Delort a été testé positif hier, après avoir

passé le test PCR. Compte tenu de la période d'incubation, l'Algérien a été infecté peu de temps avant de rallier le rassemblement des Verts en Autriche ou même pendant le stage (période d'incubation de 3 à 5 jours et peut s'étendre jusqu'à 14 jours). De ce fait, tous les joueurs de l'équipe nationale qui étaient en contact avec lui seront placés en isolement et devront naturellement passer une série de tests.

Racim S.

Résultats du Bac à Béjaïa

## Un taux de réussite de 63,70 %

LES RÉSULTATS du baccalauréat session 2020, proclamés mercredi dernier, ont donné la wilaya de Béjaïa troisième au classement à l'échelle nationale, avec un taux de réussite de 63,70 %, après Tizi-Ouzou et Annaba.

Ce taux est en hausse par rapport aux années précédentes, soit 60 % en 2019 et 56,02 % en 2018. Il dépasse d'au moins 5 points le taux enregistré au niveau national qui est de 55,30 %.

Concernant les classements par établissement, on retrouve le lycée Chouhada Sbaâ-Bouaïfel (ex-Technicum Sidi-Aïch), avec

un taux de 80 %, le lycée Sbaâ-Mehrez (Sidi-Aïch) en deuxième position avec un taux de 79,73 % et le Lycée Abane-Ramdane (Melbou) a obtenu 78,31 %. Par ailleurs, deux candidates ont obtenu la meilleure moyenne à l'échelle de la wilaya.

Il s'agit de Oughouaou Sonia et Mansouri Rosa, scolarisées respectivement au lycée de Melbou et à Sidi-Ali Labher. Elles ont décroché leur bac avec une moyenne de 18,29/20, tandis que la candidate libre Arour Meriem a obtenu 18,25/20 de moyenne.

H. Cherfa

## Affaire des financements libyens: Nicolas Sarkozy rattrapé par la justice



Djaloul@hotmail.com

Tizi Ouzou

## La wilaya bénéficie d'un nouveau quota de 50 bus de transport scolaire

■ Un nouveau quota de 50 bus de transport scolaire vient d'être affecté au profit de Tizi Ouzou, ont annoncé, hier, les services de la wilaya dans un communiqué.

Par Hamid M.

La wilaya de Tizi Ouzou bénéficie de l'affectation de bus de transport scolaire pour la troisième fois, portant ainsi leur nombre à 125. La wilaya ne fournit pas de précisions sur les communes qui bénéficieront de ces bus, se limitant à souligner qu'ils seront destinés aux zones reculées. L'éloignement des établissements scolaires, auquel s'est ajoutée ces dernières années l'extension des villages à la faveur de l'habitat rural, a rendu plus que nécessaire la dotation de la wilaya de Tizi Ouzou en bus scolaires, afin que les enfants puissent rallier leurs écoles sans difficulté, d'autant

plus que les moyens de transport privé restent insuffisants pour faire face à la demande, mais aussi eu égard aux tarifs revus à la hausse et hors de portée de nombreux parents d'enfants scolarisés.

### Draa El Mizan : découverte d'un atelier de fabrication de tabac à chiquer

Un atelier clandestin de fabrication de tabac à chiquer contrefait a été démantelé par les éléments de la Gendarmerie nationale à Draa El Mizan (35 km au sud de Tizi Ouzou) au courant de la semaine écoulée.

Selon les indications fournies par le groupement de wilaya du

même corps de sécurité, les faits remontent au 7 octobre dernier quand une perquisition menée dans une maison aux environs de la localité de Draa El Mizan a permis aux gendarmes de saisir le matériel utilisé pour la fabrication de tabac à chiquer, 4 caméras de vidéosurveillance, une somme de plus de 13 millions de centimes en monnaie nationale, 1 000 euros, 5 rials saoudiens, 20 dinars tunisiens et plus de 11,5 tonnes de tabac à chiquer. Le mis en cause a été présenté devant l'autorité judiciaire compétente, alors que la marchandise saisie a été remise aux services des domaines publics.

H. M.

Enquête sur sa campagne présidentielle

## France : Sarkozy inculpé pour «association de malfaiteurs»

L'ancien président français, Nicolas Sarkozy, a été inculpé lundi à l'issue de quatre jours d'audition pour «association de malfaiteurs» dans l'enquête sur des soupçons de financements libyens de sa campagne présidentielle en 2007, rapportent des médias locaux, citant une source judiciaire. A l'issue de quatre jours d'audition et d'un interrogatoire terminé lundi soir, Nicolas Sarkozy a été mis en examen (inculpé) pour la quatrième fois dans ce dossier.

L'information, révélée par Mediapart, a été confirmée par le «Parquet national financier». «Chacun voit bien qu'il s'agit d'une décision sans précédent, en cohérence avec les investigations réalisées. La procédure suit son cours», a réagi Vincent Brengarth, l'avocat de l'association anti-corruption Sherpa, partie civile dans ce dossier. Cette nouvelle poursuite judiciaire est la quatrième dans ce dossier pour M. Sarkozy, après les incriminations prononcées à son

encontre en mars 2018 pour «corruption passive», «recel de détournement de fonds publics» et «financement illégal de campagne électorale». Le 31 janvier, les magistrats avaient déjà inculpé pour «association de malfaiteurs» l'un des anciens collaborateurs de M. Sarkozy, Thierry Gaubert, soupçonné d'avoir touché des fonds libyens qui auraient pu alimenter la campagne présidentielle de Sarkozy en 2007.

R. I.